

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 octobre 2019

DCM N° 19-10-31-13

**Objet : Prolongation du dispositif en faveur du bilinguisme : SESAM GR.**

**Rapporteur: Mme BORI**

L'apprentissage précoce de la langue allemande est développé à Metz, d'une part sur le site biculturel de l'école maternelle Saint Maximin et élémentaire Gaston Hoffmann, grâce au soutien des programmes européens INTERREG III et IV, dont le dernier, SESAM'GR Grande Région est arrivé à échéance le 31 août 2019.

D'autre part, depuis septembre 2018, le groupe scolaire de la Seille est reconnu comme Dispositif d'Enseignement Approfondi de l'Allemand.

Le Conseil Départemental de la Moselle et la Ville de Metz, partenaires dans le dossier SESAM'GR, sont engagés depuis 2000 pour maintenir ce dispositif afin de développer l'apprentissage de la langue du voisin, dès le plus jeune âge, la maîtrise de l'allemand étant à la fois un atout économique et professionnel et un facteur d'attractivité de la Lorraine pour les entreprises.

Dans cette optique, le programme SESAM'GR est prolongé, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020 et ouvre la possibilité de co-financements des emplois d'assistants éducatifs de langue allemande intervenants en maternelle et en élémentaire sur la base suivante, et au prorata temporis de l'occupation du poste :

Coût pour un poste par an :

Coût annuel pour l'employeur (base smic chargé pour un temps plein au 1 <sup>er</sup> juillet 2016)	24 100 €	100 %
Co-financement du Conseil Départemental de la Moselle	4 820 €	20 %
Co-financement de l'Union Européenne	4 338 €	18 %
Solde à la charge de l'employeur (Ville de Metz)	14 942 €	62 %

Dans le cadre de ce dispositif, la Ville de Metz emploie 2 postes à temps plein, soit un budget total de 48 200 € par an, dont 29 884 € à sa charge.

Il est proposé d'accepter la prolongation de ce dispositif jusqu'au 31 août 2020.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2016,

**VU** le courrier du Conseil Départemental, en date du 23 juillet 2019, faisant état de la prolongation du dispositif SESAM'GR (pour la période du 1er septembre 2019 au 31 août 2020),

**CONSIDERANT** l'intérêt de l'apprentissage précoce des langues en écoles maternelles,

**CONSIDERANT** la volonté de la Ville de Metz de faciliter l'insertion des jeunes,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE** d'accepter la prolongation du dispositif SESAM'GR en faveur du bilinguisme du 1er septembre 2019 au 31 août 2020, et le financement des postes concernés à hauteur de 62 % soit une dépense de 29 884 € par an pour deux emplois à temps plein,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer l'avenant à la convention avec le département de la Moselle,

**SOLLICITE** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

Les crédits sont inscrits sur l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Pôle Education Commissions : Commission Enfance et Education Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement
--

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz , Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
--

Membres assistant à la séance : 31    Absents : 24    Dont excusés : 12
---

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

# AVENANT N° \_\_\_\_\_

## A LA CONVENTION «SESAM'GR»

(n° 1 01 010)

Afin de développer les mesures initialement prévues dans le cadre de Sesam'gr, les partenaires mosellans, rhénan-palatins, sarrois, luxembourgeois et belges ont mené diverses réflexions qui ont conduit au souhait de prolonger le projet pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 31/08/2020.

Cette demande de prolongation a été déposée auprès des instances européennes fin novembre 2018, par le Département de la Moselle, chef de file du projet Sesam'GR (rapport en 1<sup>ère</sup> réunion trimestrielle de 2019 actant le principe) et a été acceptée le 4 juillet dernier par l'Union Européenne.

Le présent avenant complète la convention de partenariat établie entre le Département de la Moselle et la commune/intercommunalité de \_\_\_\_\_ signée le \_\_\_\_\_ dans le cadre du dispositif SESAM'GR, concernant le recrutement d'un ou de plusieurs assistants éducatifs de langue allemande intervenant en école maternelle et/ou élémentaire.

Il modifie les articles 3 et 5.

### Article 3: Modalités de financement

Une partie des salaires des assistants éducatifs en poste en école maternelle et/ou école élémentaire bénéficie d'une subvention du Conseil Départemental de la Moselle.

L'ensemble du projet SESAM'GR bénéficie de subventions européennes accordées dans le cadre du Programme INTERREG V A Grande Région pour la période du **01/09/2016 au 31/08/2020.**

#### a) Principe et montants

La collectivité \_\_\_\_\_ s'est engagée à poursuivre son partenariat et son investissement dans le cadre du projet SESAM'GR.

Son engagement **prendra fin le 31/08/2020.**

- ◆ Financement du poste d'assistant éducatif intervenant en maternelle et/ou élémentaire

L'employeur de l'assistant éducatif de langue allemande est responsable du contrat de travail de celui-ci.

Conformément d'une part aux rapports des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> Réunions Trimestrielles de 2016 du Conseil Départemental de la Moselle, et d'autre part à la convention FEDER et **à son avenant N°1** conclus entre le Conseil Départemental de la Moselle, chef de file, et l'Autorité de Gestion du programme Interreg VA Grande Région pour le projet SESAM'GR, le salaire versé à l'assistant éducatif est cofinancé de la façon suivante (base smic horaire chargé au 01/01/2019: 13.24€, smic chargé annuel : 24 100 €, révisé périodiquement) :

- co-financement du Conseil Départemental de la Moselle calculé dans la limite de 20% du SMIC chargé (au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 4 820 € / an) au prorata temporis de l'occupation du poste, sous réserve du vote de l'Assemblée Départementale,
- valorisation auprès de l'Union Européenne au titre de la demande Interreg SESAM'GR, de 30% d'un poste d'assistant éducatif sur la base d'un smic chargé au prorata temporis de l'occupation du poste, soit 7 230€ de dépenses annuelles pour un temps plein engendrant un co-financement FEDER de 4 338€, soit un cofinancement de 18%. Dans le cadre d'une opération collaborative avec les communes-employeurs, le Conseil Départemental de la Moselle reversera aux communes la subvention FEDER, dans les meilleurs délais, après réception du versement de l'Union Européenne (les subventions transiteront sur un compte d'attente à la Paierie Départementale de la Moselle).  
Le paiement interviendra au fur et à mesure et dans la limite des versements de l'Union Européenne.
- solde à la charge de la commune (environ 62% ou plus si le salaire est supérieur au SMIC). Tout autre cofinancement devra être signalé au Département de la Moselle et respecter notamment les termes de la loi MAPTAM)

Coût annuel pour l'employeur (base smic chargé pour un temps plein au 01/01/19)	24 100 €	100%
Co-financement du Conseil Départemental de la Moselle	4 820 €	20%
Co-financement de l'Union Européenne	4 338 €	18%
Solde à la charge de l'employeur	14 942 €	62%

Conformément à la convention FEDER, une retenue de garantie de 15% de la subvention versée par l'Union Européenne sera effectuée, et restituée en tout ou partie en fin du projet »SESAM'GR «.

Le Département de la Moselle se réserve le droit de récupérer une partie de la subvention qu'il aura versée à l'employeur si le poste d'assistant éducatif de langue reste vacant soit parce que l'assistant a démissionné, soit parce que l'assistant est en longue maladie (dans ces deux cas, la commune s'engage à recruter un assistant dans les 30 jours, voir Article 2 c).

- ◆ Octroi d'une subvention supplémentaire pour les assistants en poste en école élémentaire

Le Conseil Départemental de la Moselle verse à la commune pour les assistants intervenant dans les écoles élémentaires, une subvention supplémentaire liée au caractère transfrontalier du poste d'un montant de 1 524 € par an. Cette subvention sera calculée au prorata temporis de l'occupation du poste et devra être reversée dans son intégralité à l'assistant éducatif.

**→ Coût global du projet SESAM'GR tous partenaires confondus:**

Pour la période du 01/09/2016 au **31/08/2020**, le coût et le financement global du projet sont indiqués dans le budget et le plan de financement.

Le montant global du projet SESAM'GR tous partenaires confondus est de : 7 280 064,27 €.

Le montant de la subvention FEDER demandée est de : 4 368 038,56 € (tous partenaires confondus).

**b) Appel à subvention**

Le Conseil Départemental de la Moselle se charge – en tant que partenaire financier de SESAM'Gr – de soumettre auprès des autorités européennes, les coûts des assistants éducatifs, lors de ses déclarations de créance auprès du programme INTERREG.

Afin de bénéficier des subventions mentionnées ci-dessus, l'employeur s'engage à justifier, lorsque le Conseil Départemental de la Moselle lui en fera la demande, les dépenses (fiches de salaires, attestations signées, titres et dates de mandatements des salaires et des primes, demande de subrogation, titres de perception des subventions, tableau justifiant des dépenses et des recettes validées et signées par le comptable public, attestation du nombre d'heures effectuées par l'assistant s'il n'est pas indiqué sur la fiche de paie, factures diverses...) dans un délai de 15 jours maximum.

Les appels de fonds n'interviendront que lorsque tous les justificatifs auront été transmis au Conseil Départemental de la Moselle.

La collectivité bénéficiaire s'engage à attester, dès réception, la perception des subventions en sa faveur.

**Article 5: Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour la durée prévue dans la convention d'attribution du Programme INTERREG V A Grande Région concernant le projet «SESAM'GR» à savoir du **01/09/2016 au 31/08/2020.**

Fait en trois exemplaires originaux,

A Metz, le .....

Pour le Département de la Moselle

Pour la commune de \_\_\_\_\_

Patrick WEITEN

\_\_\_\_\_

Président du Département  
de la Moselle

Maire de \_\_\_\_\_